



Grosse réaction a une coloration

Par **hylana**, le **26/10/2009** à **12:29**

Bonjour, rnj'ai acheté une coloration dans une pharmacie "" coloration qui minimise les risques d'allergies j'ai donc par prudence testé sur le pli de mon coude mais en ai renversé sur mes jambes resultat ma cuisse gauche a doublé de volume avec de grosses plaques rouges et cloqués visite chez la dermatologue cortisone en creme et antistaminique je n'arrive meme pas a marcher ma jambe suinte et je suis en short toute la journée, je n'ose meme pas imaginer ce qui se serait passé si j'avais appliqué cette couleur sur ma teter nj'aimerais savoir quel sont mes droits et a quel est la marche a suivre pour déposer une plainte si l'on peut en déposer une. je vous remercie par avance .